

Pièces à fournir obligatoirement par les candidats locataires

- Selon votre situation de famille, livret de famille ou pièce d'identité ou carte de séjour recto-verso en cours de validité pour les personnes de nationalité étrangère.
- Si vous êtes PACSE(e) extrait d'acte de naissance ou déclaration auprès du Tribunal d'Instance.
- Si vous êtes divorcé(e), photocopie de l'extrait du jugement de votre divorce commençant par l'énoncé « par ces motifs ».
- Si vous êtes séparé(e), attestation produite par votre avocat justifiant d'une procédure de divorce en cours ou ordonnance de non-conciliation.
- Feuille d'imposition ou de non imposition sur les revenus de l'année 2007 : en cas de rattachement au foyer fiscal de parents, feuille d'imposition de ceux-ci.
- Si vous êtes allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales, notification de vos prestations par cet organisme.
- Si vous êtes Salarié(e), originaux de vos 3 derniers bulletins de salaire et de votre contrat de travail ; à défaut, attestation de votre employeur.
- Si vous êtes sans emploi, notification de l'Assedic ainsi qu'originaux de vos 3 derniers bordereaux mensuels.
- Si vous êtes retraité(e), originaux de vos bordereaux de pension afférents aux 3 derniers mois.
- Si vous êtes étudiant(e), certificat de scolarité.
- Si vous êtes locataire, tout justificatif écrit indiquant que vous êtes à jour de vos loyers et charges ; à défaut, attestation de mise à jour du propriétaire ou vos 3 dernières quittances de loyer. En cas d'hébergement, certificat attestant de cette situation.
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.